

à la 4^e lune de 1370. En 1398, Houng Wou étant tombé malade, il songea à substituer le prince de Yen à l'incapable prince héritier; mais son état empira à la 5^e lune et, ayant chargé TSI TAÏ et HOUANG TSEU-HENG de la conduite des affaires, il mourut le 10^e jour de la 5^e lune intercalaire (1398); il avait 71 ans. Six jours après sa mort, il fut inhumé au sud et au pied du *Tseu-kin chan*, au *Hiao ling* (mausolée de la Piété filiale en vue de Nan King).

Houng Wou rédigea les six maximes suivantes pour inculquer à son peuple des principes de morale : « Pratiquez la piété filiale à l'égard de votre père et de votre mère; respectez vos aînés et vos supérieurs; vivez en bonne harmonie avec les gens de votre district et de votre canton; instruisez vos enfants; que chacun s'occupe paisiblement de sa profession; ne faites pas le mal ». Elles furent gravées sur pierre en 1587, pour obéir à un édit impérial; par un certain TCHOUNG HOUA-MIN, contrôleur du thé et des chevaux; elles sont le prototype des seize maximes du *Saint Edit*, publié en 1671 par l'empereur K'ang Hi et paraphrasé en 1724 par son fils, l'empereur Young Tcheng¹. Cet empereur fit construire la grande route de Nan King à Pe King par FOUNG YANG-FOU et, en 1394, il fit dresser une carte de l'Empire divisé en neuf États, à la tête desquels il plaça ses fils avec le titre de *wang*. Il ressuscita les usages des T'ang et en 1373, publia un Code, rédigé sur celui de cette célèbre dynastie et-au lieu des quatre ministères des Youen (finances, rites, justice et guerre), il créa les six « Tribunaux Suprêmes » (*Lou Pou*) qui ont duré jusqu'à nos jours : *Li Pou* (fonctionnaires civils), *Hou Pou* (finances), *Li Pou* (rites), *Ping Pou* (guerre), *Hing Pou* (justice) et *Koung Pou* (travaux publics). Pour conserver la mémoire de ses généraux victorieux, il fit élever à Pe King une grande salle renfermant des niches dans lesquelles furent placées les statues de vingt-un de ses plus fameux guerriers : Su Ta le premier. Il restaura le costume des T'ang. Sous la dynastie des Ming, l'Empire fut divisé en quinze provinces

1. Cf. ED. CHAVANNES qui en a donné la traduction dans le *Bul. École franç. Extr. Orient*, Oct.-Déc. 1903.

